

Nombre de conseillers

En exercice : **26**

Présents : **17**

Absents : **9**

- dont suppléés : **1**

- dont représentés : **5**

Votants : **23**

- dont « pour » : **22**

- dont « contre » : **0**

- dont abstention : **1**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

L'an deux mille vingt-trois, le huit février à dix-sept heures, les membres du Conseil de la **Communauté de Communes « Vallée de l'Ubaye Serre-Ponçon »** dûment convoqués le deux février se sont réunis dans la salle de réunions de la maison de la vallée sous la présidence de Mme VAGINAY RICOURT Sophie, Présidente.

PRESENTS : Mmes VAGINAY RICOURT Sophie, Mme BANCILLON BOE Fabienne, JACQUES Elisabeth, OCCELLI Chloé, PIGNATEL Agnès, OKROGLIC Dominique, BARDIN Régine, REYNAUD Sandra, DONNEAUD Chantal, MM. BOUGUYON Yvan, ORTUNO Miguel, BARNEAUD Christophe, MARTIN Jacques, FORTOUL Jacques, PELLOUX Jacques, MILLION-ROUSSEAU Daniel, TRON Jean-Michel et REYNAUD Frédéric.

EXCUSES : Mmes ALLEMANDI Florence, BALLADUR Clarisse ayant donné pouvoir à M. BOUGUYON Yvan, GARCIER-RICHAUD Hélène ayant donné pouvoir à Mme REYNAUD Sandra, MM. FRANQUEBALME Jean-Pierre ayant donné pouvoir à Mme JACQUES Elisabeth, OLIVERO Albert suppléé par M. MARTIN Jacques, CAPEL Denis ayant donné pouvoir à Mme OKROGLIC Dominique et GASTON Arnaud ayant donné pouvoir à M. TRON Jean-Michel.

ABSENTS : Mme MATTERA Wendy, M. ISOARD Bernard.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme OCCELLI Chloé.

N° ordre : 10

Délibération n°2023/10**OBJET : PROGRAMME DE RENOVATION ENERGETIQUE DE L'ECOLE ARTISTIQUE DE L'UBAYE – DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS VERT 2023.**

Le Conseil de Communauté,

VU le lancement du nouveau « Fonds Vert » de l'Etat, visant notamment à aider les collectivités territoriales dans le financement des travaux de rénovation énergétique de leurs bâtiments publics existants, dans le but d'en diminuer la consommation énergétique et l'impact environnemental ;

VU l'audit énergétique réalisé en interne sur le bâtiment de l'école artistique de l'Ubaye, situé 14 rue Bellon à Barcelonnnette, composé de 3 niveaux pour une surface totale à chauffer d'environ 330 m² ;

CONSIDERANT que ce bâtiment est relativement ancien, que ses performances énergétiques et que le confort thermique sont mauvais ; et qu'une rénovation énergétique de l'ensemble du bâtiment permettrait d'améliorer le confort pour les usagers et de réduire les consommations d'énergie ;

CONSIDERANT le programme de travaux prévu : ravalement des façades sud/nord/est avec un mortier isolant biosourcé, désamiantage et réfection de la couverture, isolation supplémentaire des combles en ouate de cellulose projetée, remplacement des menuiseries par des menuiseries double vitrage, changement des radiateurs existants restants par des radiateurs à inertie, mise en œuvre d'une régulation du système de chauffage + frais de maîtrise d'œuvre et d'imprévus ;

CONSIDERANT que le scénario rénovation proposé dans l'audit énergétique (rénovation globale), scénario le plus performant permettant un **gain énergétique de 32%**, représente un coût d'objectif de **320 000,00 € HT** ;

CONSIDERANT que ce programme de rénovation est éligible au « Fonds Vert » et que le plan de financement pourrait s'établir comme suit :

Dépenses prévisionnelles HT		Financements prévisionnels HT		
Nature des dépenses	Montant (€ HT)	Financeurs pressentis ou sollicités	Aides sollicités (€ HT)	% sollicités
Frais de travaux et de maîtrise d'œuvre	320 000,00	ETAT : Fonds Vert 2023	256 000,00	80%
		Autofinancement	64 000,00	20%
TOTAL des dépenses prévues	320 000,00	TOTAL des financements prévus	320 000,00	100 %

VU l'avis favorable de la commission « environnement-énergie » réunie le 6 février 2023 ;

Sur proposition de la Présidente,

À la majorité des membres présents et représentés, M. Yvan BOUGUYON n'ayant pas pris part au vote,

- **APPROUVE** un scénario de rénovation globale pour un montant de **320 000 € HT**,
- **APPROUVE** le plan de financement proposé,
- **AUTORISE** la Présidente à solliciter les subventions de l'Etat au titre du « Fonds Vert » 2023,
- **AUTORISE** la Présidente à signer tous documents relatifs à ces financements,
- **AUTORISE** la Présidente, **si les subventions demandées sont acquises**, à lancer un appel d'offres pour les travaux par voie de marché à procédure adaptée et à signer les marchés (dont travaux) à intervenir ainsi que toutes les pièces afférentes,
- **PRECISE** que les crédits correspondants seront inscrits en dépenses et en recettes au budget de la communauté,
- **DIT** que la présente délibération pourra faire l'objet d'un recours contentieux pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois devant le tribunal administratif de Marseille 31, rue François Leca 13002 MARSEILLE à compter de sa publication et de sa notification au Représentant de l'État dans le département. Le tribunal administratif de Marseille peut également être saisi de manière dématérialisée via l'application informatique « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telecours.fr.

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

La Présidente,
Mme Sophie VAGINAY RICOURT.

